

Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Eliane GERSTENMAIER

M. Philippe BAUDIERE

Absents :

Mme. Fanny SOLANS

Mme. Julie COUGET

Mme. Fanny SOLANS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE.

Mme. Julie COUGET a donné procuration à M. Philippe BAUDIERE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30.

Mme. Eliane GERSTENMAIER est désignée secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier envoyé par la Fédération nationale des communes forestières (COFOR) concernant une mesure prise par l'Office national des forêts. Cette mesure consisterait à l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office national des forêts, et ceci sans avoir engagé de discussions avec la COFOR comme ils l'avaient prévu. La Fédération rappelle dans son courrier que cette mesure affecterait de manière significative le budget des communes, en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant à leur libre administration.

Sur la base de ce constat, la Fédération nous propose de prendre une délibération afin de faire entendre notre voix, dont l'objet serait : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune. Afin de ne pas bouleverser l'ordre du jour de cette séance, cette délibération pourra être discutée et prise en dernier lieu. Monsieur le Maire rappelle que notre commune est adhérente à la COFOR.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information, et ayant pris connaissance des documents qui leurs ont été remis avant la séance, acceptent à l'unanimité le rajout de la délibération.

I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 22 février 2019

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Vote des trois taxes

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicables en 2019 pour chacune des trois taxes. Les membres du Conseil Municipal décident, après en avoir débattu, de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation	3.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III .Vote Budgets primitifs 2019 Commune et Eau

M. le Maire présente les documents concernant les budgets primitifs.

Pour la commune :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	157 409.00	106 703.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		(si excédent) 50 706.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	157 409.00	157 409.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	124 416.00	34 801.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	78 485.00	87 720.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	(si solde positif) 80 380.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	202 901.00	202 901.00

Total du budget	360 310.00	360 310.00
------------------------	-------------------	-------------------

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Pour l'eau

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	16 396.00	12 816.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté		3 580.00
=	=	=
Total de la section d'exploitation	16 396.00	16 396.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	346 487.00	317 187.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 000.00	1 750.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		30 550.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	349 487.00	349 487.00

Total du budget	365 883.00	365 883.00
------------------------	-------------------	-------------------

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Renouvellement contrat agent technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminé entre la commune de Lamontélarié et Madame Florence MARTY arrive à échéance et doit être renouvelé pour une période de deux ans. Les clauses de ce contrat resteront inchangées.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours Voirie inondation 2018

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'exécuter des travaux de voirie sur les voies communales des hameaux de Bauzou et de La Soye, suite aux intempéries survenues entre le 14 et le 15 octobre 2018

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT	10 812.15 €
T.V.A.	2 162.43 €
Total TTC	12 974.58 €

Plan de financement prévu	
Dotation Solidarité Etat (30%)	3 243.63€
Fonds de concours communauté (35%)	3 784.26€
Autofinancement communal (35%)	3 784.26€
+ TVA	2 162.43€

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours Voirie 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de faire des travaux de réfection et de goudronnage au niveau de la place et du parking de la mairie et sur la partie communale de la voie d'accès au lieu-dit La Marquelle.

Il propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT	6 972.00 €
T.V.A.	1 394.40 €
Total TTC	8 366.40 €

Plan de financement prévu	
Fonds de concours communauté (50%)	3 486.00€
Autofinancement communal (35%)	3 486.00€
+ TVA	1 394.40€

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours agencement et mobilier mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il existait une bibliothèque dans la salle des mariages avant les travaux de réhabilitation de celle-ci. Il précise qu'elle était fabriquée en bois aggloméré et que par conséquent, très fragile, il a été impossible de la démonter sans la détériorer afin de la récupérer. Il est proposé au Conseil municipal d'en faire fabriquer une nouvelle en bois noble vernis. Il est proposé également de faire l'acquisition de mobilier de bureau suite à ces mêmes travaux.

Il propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT	2 300.00 €
T.V.A.	460.00 €
Total TTC	2 760.00 €

Plan de financement prévu	
Fonds de concours communauté (50%)	1 150.00€
Autofinancement communal (50%)	1 150.00€
+ TVA	460.00€

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VIII. Dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours réfection logement presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère est un bâtiment communal mis en location, et qu'à ce titre, il est nécessaire de le conserver en bon état. Il y a donc lieu d'effectuer des travaux de réfection, notamment au niveau des volets et des tubes cuivre de la plomberie qui sont devenus poreux.

Il propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT	3 755.04 €
T.V.A.	367.50 €
Total TTC	4 122.54 €

Plan de financement prévu	
Fonds de concours communauté (50%)	1 877.52€
Autofinancement communal (50%)	1 877.52€
+ TVA	367.50€

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IX. Convention ingénierie Commune-Département

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie et le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique, le Département est amené à porter assistance aux Communes et aux EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Il est proposé d'approuver les principes de l'aide du Département, d'accepter d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale et d'autoriser le Maire à signer la convention générale annexée à la convocation de ce Conseil municipal, et relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre commune.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

XI. Aide financière comité Œuvres Sociales Communauté de communes

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier envoyé par les membres du Comité des Œuvres Sociales (COS) de notre Communauté de communes. Ils nous y expliquent qu'ils sont en train de créer une association qui sera un organisme social interne à la Communauté permettant à ses agents d'accéder à une amélioration des conditions de vie, via des prestations sociales, culturelles ou de loisirs. Ils précisent que ce COS pourrait être aussi ouvert aux agents communaux. Dans le cadre de ce projet, ils sollicitent une aide financière de notre part.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal jugent qu'ils n'ont pas assez d'éléments pour prendre une décision. Un supplément de renseignements sera demandé aux membres du COS, et en attendant, ce point est ajourné.

XII. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Après un long débat, les membres du Conseil Municipal décident de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaires qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE